

**PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES MATTINSON POUR  
ÉTUDIANTS HANDICAPÉS  
LIGNES DIRECTRICES  
2017-2018**

**1- OBJECTIF**

Encourager les étudiants canadiens atteints d'une invalidité permanente à poursuivre des études universitaires avec, pour objectif ultime, l'obtention d'un premier diplôme de premier cycle. Un seul candidat par établissement membre d'Universités Canada sera accepté. La liste des universités membres se trouve [ici](#).

**2- NOMBRE DE BOURSES DÉCERNÉES**

- Un maximum de quatre (4) bourses d'études, réparties comme suit :
  - 1 dans la catégorie *déficience physique*;
  - 1 dans la catégorie *déficience sensorielle*;
  - 2 dans l'une ou l'autre des catégories suivantes: *déficience physique, déficience sensorielle, maladie mentale et troubles de l'apprentissage*.

\*Veuillez consulter l'annexe A pour les définitions de chacune des catégories énumérées ci-dessus.

**3- VALEUR ET DURÉE DES BOURSES**

- Bourse de 2 000 \$ CA au niveau du baccalauréat, valide pendant une année.

**4- TYPE DE BOURSE**

- Bourse servant à financer les études à temps plein des candidats qui entreprennent en septembre 2017 leur deuxième ou troisième année dans un programme menant à un premier diplôme.

**5- ADMISSIBILITÉ**

**a) Candidat**

Pour être admissible, le candidat doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent au Canada;
- être atteint d'une invalidité permanente dûment diagnostiquée et documentée et qui constitue la principale invalidité à l'origine de sa demande.

Nota « Une invalidité permanente consiste en une limitation fonctionnelle permanente résultant d'un trouble physique, sensoriel, de la santé mentale ou d'apprentissage qui nuit à la capacité de l'étudiant de mener à bien les activités qu'exige la poursuite d'une éducation postsecondaire complète. »

**b) Études**

Pour être admissible, le candidat doit :

- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 80 pour cent (ou l'équivalent) au cours des trois dernières sessions pour lesquels les notes sont disponibles\*;

<sup>1</sup>Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

**NOTA :** Les cours pratiques liés au choix de carrière ou au perfectionnement personnel ne seront pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

\* La politique d'Universités Canada pour le calcul de la moyenne a été élaborée en consultation avec les services d'admission des universités et des collèges de même qu'avec des responsables de l'aide financière dans l'ensemble du pays. Il existe une grande diversité parmi les candidats à ce programme de bourses d'études, qui proviennent de régions géographiques différentes et qui ont atteint différents niveaux de scolarité. Par ailleurs, le fait que les systèmes de notation diffèrent parmi les établissements d'enseignement est un point très important. La politique de calcul de la moyenne d'Universités Canada vise à calculer la moyenne scolaire des candidats de façon à ce qu'elle donne un juste aperçu du candidat en tenant compte des différences en matière de programme d'études. À cette fin, les notes les plus récentes dans chacune des catégories suivantes, suivies des notes les plus élevées, seront prises en compte pour le calcul de la moyenne : Langue, sciences sociales, mathématiques et sciences. Six cours sont choisis pour chaque candidat, et pas plus de deux cours dans la même catégorie. Le calcul de la moyenne peut se faire à partir de quatre ou cinq cours s'il n'y a pas suffisamment de cours disponibles.

**c) Formulaire de demande et pièces jointes**

Pour être admissible, le candidat doit fournir :

- un formulaire de demande dûment rempli;
- un relevé de notes officiel des trois derniers semestres pour lesquels les notes sont disponibles, c'est-à-dire pour la période de septembre 2015 à décembre 2016. Les candidats qui n'étaient pas inscrits pendant cette période doivent faire parvenir les notes des trois dernières sessions d'études ; effectuées ;

**NOTA :** Pour être acceptable, le relevé de notes doit satisfaire aux critères suivants :

1. être présenté sur le papier officiel de l'établissement d'enseignement;
  2. porter la signature appropriée et (ou) le sceau de l'établissement d'enseignement;
- Les photocopies et les relevés électroniques ne sont pas acceptés.

Les notes des candidats qui ont reçu un enseignement à domicile doivent être validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu afin d'être acceptées.

- deux lettres de recommandation portant les signatures originales des répondants (une d'un professeur et l'autre d'une personne bien au fait de l'engagement dans la collectivité, du bénévolat et des activités parascolaires de l'étudiant). Les lettres de recommandation doivent provenir de deux personnes différentes, être dactylographiées sur papier à en-tête et être dûment signées. Elles doivent également comporter les coordonnées du répondant ;
- un court texte (250 mots maximum), décrivant l'engagement du candidat dans la collectivité, son bénévolat et ses activités parascolaires ;

- le formulaire d'Universités Canada décrivant les engagements du candidat dans la collectivité, son bénévolat et ses activités parascolaires (page 2 du formulaire de demande) ;
- son adresse courriel (sur la première page du formulaire de demande) ;
- le formulaire de candidature dûment rempli et signé par un représentant du centre pour handicapés de l'établissement du candidat.

**REMARQUE : Si l'un ou l'autre des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète et la candidature ne sera pas évaluée.**

#### **6- DOMAINE D'ÉTUDES/EXIGENCES DU PROGRAMME**

- Les bourses d'étude ne sont assujetties à aucune restriction quant au programme d'études ou à la discipline ;
- Le programme doit être d'une durée minimale de trois ans.

#### **7- ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES**

- Les établissements d'enseignement canadiens, ou leurs établissements affiliés, reconnus par leur province ou territoire comme ayant le pouvoir de conférer des grades sont admissibles.

#### **8- CONDITIONS / RESTRICTIONS**

Selon le programme, un baccalauréat appliqué peut être considéré comme études universitaires.

#### **9- SÉLECTION DES BOURSIERS**

- a) La sélection des boursiers est effectuée par un comité d'experts désignés par Universités Canada.
- b) Critères d'évaluation :
  - le rendement scolaire ;
  - l'engagement dans la collectivité, le bénévolat et les activités parascolaires ;
  - la qualité et la pertinence des lettres de recommandation.
- c) La décision du comité concernant le choix des boursiers est irrévocable.

#### **10- RESPONSABILITÉ DES BOURSIERS**

- Retourner le *Formulaire d'acceptation de la bourse* fourni par Universités Canada, dûment signé.
- Envoyer une preuve d'inscription de l'établissement d'enseignement où l'étudiant envisage de faire ses études.
- Utiliser la bourse d'études au cours de l'année pour laquelle elle a été accordée.
- Informer Universités Canada de toute modification des coordonnées, y compris de l'adresse courriel.

#### **11- VERSEMENT DE LA BOURSE**

- Universités Canada versera le montant de la bourse au boursier.
- Les bourses sont payées en deux versements, à raison de un par session.

## 12- ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES

Universités Canada administre le programme de bourses d'études. Le mandat d'Universités Canada est de faciliter l'élaboration des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le [www.univcan.ca](http://www.univcan.ca).

## 13- MODALITÉS DE DEMANDE DE BOURSE

### Demande sur papier :

- Le formulaire de demande doit être envoyé à Universités Canada au plus tard le **15 MAI 2017**, le cachet de la poste faisant foi. Toutes les pièces justificatives doivent être envoyées par la poste, comme le précise la liste de contrôle pour le candidat à la page 5 du formulaire de demande.

***IMPORTANT*** : Le candidat est responsable de voir à ce que le cachet de la poste soit apposé sur l'enveloppe avant la date limite. Il est recommandé de faire parvenir les demandes papier par courrier recommandé ou par messenger afin de pouvoir retracer l'envoi, au besoin. Universités Canada accusera réception par courriel de toutes les demandes reçues une fois qu'elles auront été traitées. Pour vérifier si toute la documentation a été reçue et acceptée, veuillez consulter le <https://portal.scholarshippartners.ca> afin d'avoir accès à votre dossier. Pour accéder à votre compte, vous aurez besoin de vos informations de connexion, qui seront fournis dans le courriel de confirmation qu'Universités Canada vous fera parvenir.

Pour obtenir un complément d'information et un formulaire de demande, veuillez communiquer avec Universités Canada aux coordonnées suivantes :

Adresse postale :	Coordonnées :
Bourses d'études postsecondaires Universités Canada Réf : Bourse d'études du fonds Mattinson pour étudiants handicapés 350, rue Albert, bureau 1710 Ottawa ON K1R 1B1	Tél. : 613 563-1236 Sans frais : 1 844 567-1237 Télécopieur : 613 563-9745 Courriel : <a href="mailto:bourses@univcan.ca">bourses@univcan.ca</a>

## 14- CONTINUATION

Universités Canada conserve le droit de modifier son parrainage au programme de bourses ou d'y mettre fin sans préavis.

## Annexe A – Définitions

**Déficiences physiques :** Il existe plusieurs types et degrés de handicaps physiques. Alors que les personnes qui utilisent des aides à la mobilité telles que des fauteuils roulants, des scooters et des béquilles ou des canes sont les plus reconnaissables, il est important de tenir compte du fait que ce ne sont pas toutes les personnes ayant un handicap physique qui en ont besoin. Les personnes qui souffrent d'arthrite, de maladie du cœur ou des poumons ou celles qui ont subi une amputation peuvent également avoir de la difficulté à se déplacer, à se lever, à s'asseoir, à atteindre et à saisir des objets ou encore avec leur niveau d'énergie.

**Déficiences sensorielles :** La déficience sensorielle comprend la cécité et la perte de la vue, la surdité et la perte auditive, et les troubles de la parole.

**Maladie mentale :** La maladie mentale englobe un certain nombre de troubles mentaux comme les troubles de l'humeur (p.ex. la dépression majeure et les troubles bipolaires), les troubles d'anxiété, les troubles de la personnalité, les troubles de l'alimentation et la schizophrénie. Les effets d'une maladie mentale sur le parcours scolaire sont en grande partie propres à chaque individu. La maladie mentale se caractérise par une perturbation au niveau de la pensée et des émotions qui peut réduire la capacité d'une personne à composer avec les défis de la vie quotidienne. Comme le handicap physique, elle peut prendre plusieurs formes.

**Troubles de l'apprentissage :** Les troubles de l'apprentissage sont une déficience d'ordre neurologique qui touche le traitement de l'information et qui se traduit à *tout le moins* par des aptitudes cognitives moyennes, qui provoquent la sous-performance scolaire ou qui exigent de l'individu qu'il déploie des efforts substantiels et qu'il bénéficie de soutien important pour assurer sa réussite scolaire. Les troubles de l'apprentissage touchent l'acquisition, l'organisation, la rétention, la compréhension et l'utilisation de l'information verbale ou non verbale, ce qui nuit au rendement scolaire en lecture, en écriture ou en mathématiques et dans certains cas, aux aptitudes sociales et aux compétences organisationnelles.

Source : [www.carleton.ca/pmc](http://www.carleton.ca/pmc)

<http://www.mcsc.gov.on.ca/en/mcsc/publications/accessibility/campaignOffices/understanding.aspx>